

Dubia sur la liberté religieuse remis par Mgr Lefebvre à la Congrégation pour la Doctrine de la foi du 6 novembre 1985

Publié le 6 novembre 1985
4 minutes

Présentation de cette édition des « dubia », ou des objections contre la conception de la liberté religieuse du Concile Vatican II.

A l'occasion de la publication de ces objections, il n'est pas inutile de rappeler que le document sur la liberté religieuse fut le plus discuté au Concile. Déjà dans la Commission centrale préparatoire, il avait fait l'objet d'une opposition dramatique entre le Cardinal Ottaviani et le Cardinal Béra, et avait divisé profondément les membres de cette importante commission.

Cette doctrine nouvelle et libérale de la liberté religieuse a été l'objectif principal du Concile pour beaucoup d'experts tels que le Père Congar, le Père Courtney Murray, le Père Leclerc et bien d'autres soutenus par les membres du secrétariat pour l'unité des chrétiens, qui fit de cette conception de la liberté religieuse sa charte fondamentale. Le Cardinal Béra, Mgr Willebrands, Mgr de Smedt furent les grands défenseurs de cette thèse, soutenus par l'Épiscopat américain, et encouragés par les organismes anticatholiques, comme les B'nai-B'rith de New-York, groupe franc-maçonique juif et le Conseil œcuménique des Églises de Genève.

Pour tous ces partisans de la thèse libérale, le Concile se jouait sur ce sujet fondamental qui orienterait toute l'activité de l'Église d'une manière conforme à l'esprit moderne, de liberté, de neutralité des sociétés civiles, de pluralisme, de dialogue, d'œcuménisme : orientation nouvelle, contraire au passé de l'Église, ayant des conséquences incalculables de désorientation des esprits et d'anarchie dans tous les domaines.

Voici les paroles du Père John Courtney Murray, l'un des promoteurs les plus efficaces du texte de la liberté religieuse : « la question de la liberté religieuse est du plus haut intérêt pour moi, à la fois en tant que théologien et en tant qu'américain, C'est pour ainsi dire LE problème américain du Concile ».

Et l'on peut affirmer que pour les nord-américains, c'était aussi **LE problème du Concile**.

A cet assaut en faveur de l'état libéral, agnostique, et de la liberté religieuse due à la dignité de la personne humaine, s'opposèrent courageusement un nombre important de Pères du Concile, à la suite des **Cardinaux Ottaviani, Browne et Ruffini**, ce qui contraignit le Pape Paul VI à insérer quelques incises favorables à la thèse de la tradition en faveur de l'obligation de se soumettre à la Vérité et à la Foi.

Le texte devenait contradictoire, mais les principes libéraux étant inscrits et admis, ce sont eux qui deviendront la Pentecôte du Concile, avec toutes leurs néfastes conséquences que nous constatons depuis vingt ans.

Dieu ne change pas, la Vérité non plus. Ce que l'Église a défini ou condamné solennellement pendant des siècles, ne peut changer. C'est pourquoi nous rejetons absolument cette doctrine nouvelle qui exige une société civile agnostique et une liberté qui est une licence de la personne humaine en matière religieuse et qui ne peut faire que l'objet d'une tolérance de la part des autorités et non d'un droit naturel.

Étant donné notre refus absolu de cette nouvelle doctrine opposée à l'enseignement officiel de

l'Église, **le Cardinal J Ratzinger** nous a engagé a présenter officiellement nos objections ; c'est ce que nous avons fait par cette ré-daction des « dubia ».

C'EST UN DOCUMENT FONDAMENTAL SUR CETTE QUESTION DE VIE OU DE MORT POUR L'EGLISE.

Les réponses de Rome feront l'objet d'une autre édition. Dès à présent, ce problème fait l'objet de nombreux tra-vaux dans les Épiscopats, dans les revues ; il est vraiment à l'ordre du jour.

Que Dieu fasse que la Vérité retrouve ses droits et Notre-Seigneur sa couronne royale pour l'honneur de l'Église et le salut des âmes.

Ecône, le 22 mai 1987

Mgr Marcel Lefebvre.

LES 39 DUBIA sur la DÉCLARATION CONCILIAIRE SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

[Accès au texte complet des 39 dubia soumis par Mgr Lefebvre à la Congrégation pour la Doctrine de la foi](#)